CSS HAGANIS / UEM du 15/11/17

Ordre du jour établi par les membres du bureau

- Approbation du CR de la réunion du 24/11/16
- Présentation du rapport d'activité HAGANIS CVD (HAGANIS)
- Présentation du bilan de surveillance UEM Chambière (UEM)
- Y Présentation du plan de surveillance dans l'environnement commun aux deux sites HAGANIS CVD / UEM Chambière (Micropolluants Technologies)
- Présentation du bilan de l'Inspection (DREAL)



Bilan des inspections UEM 2017

Inspection programmée du 17 mai 2017 (1)

Principaux thèmes abordés

- Épandage des cendres
- Alerte à la pollution atmosphérique (PM10 et SO₂)
- Incident de la nuit du 12 au 13 mai 2017 (fuite d'acide chlorhydrique)

Principaux constats (Rapport 20 juin 2017)

Bonne gestion du stockage et de l'épandage des cendres

Respect des périodes d'épandage et des conditions de stockage des cendres

Respect des valeurs limites fixées pour les cendres

Respect des méthodes d'échantillonnage et d'analyse des cendres

Bonne traçabilité (programme prévisionnel, cahier d'épandage, bilan annuel d'épandage)

Manque la date de retournement des terres

Amélioration du stockage des cendres en attente d'analyse

Léger dépassement de la dose maximale d'épandage (apport trop important en magnésium)

Vigilance sur le nombre de points de référence des sols

Manque analyse de certains paramètres (matière sèche, pH_{KCI}, azote ammoniacal, azote global) pour certains points de sols

Manque les éléments relatifs aux méthodes d'échantillonnage des sols Manque certaines informations sur le cahier d'épandage



Bilan des inspections UEM 2017

Inspection programmée du 17 mai 2017 (2)

Réponse de l'exploitant (16/10/2017)

Transmission des informations demandées :

- date de retournement des terres
- résultats C/N et COT manquants des cendres
- PV d'échantillonnage des sols
- résultats d'analyse des cendres pour la campagne 2016/2017
- résultats des analyses de sols du point de référence ajouté
- informations manquantes du cahier d'épandage.

Projet d'agrandissement de la dalle de stockage des cendres (ajout d'une dalle séparée par un muret pour stocker les cendres en attente d'analyse)

Prise en compte d'une marge de sécurité pour garantir le respect de la dose maximale d'épandage

Vigilance sur les paramètres à analyser et le nombre de points de référence des sols à analyser



Bilan des inspections HAGANIS 2017

· Inspection programmée du 23 août 2017 (1)

Principaux thèmes abordés

- Rejets atmosphériques
- ✓ Envols de poussières
- Plan de surveillance environnementale

Principaux constats (Rapport 20 septembre 2017)

- *_Respect des VLE en concentration et en flux journaliers (auto-surveillance) mais quelques dépassements très ponctuels de VLE_{1/2h} (COT, NH₃, HCI)
- Respect des VLE en concentration et en flux journaliers (contrôles extérieurs)
- Y Procédure d'assurance qualité QAL1, QAL2 et QAL 3 en place
- Y Pas d'évolution particulière mise en évidence par la surveillance environnementale
- ✓ Évaluation du PCI des déchets
- Y Poursuite des actions mises en œuvre pour améliorer les rejets en dioxines
- Amélioration en cours du système de brumisation fixe au niveau de l'UVM
- Amélioration en cours du suivi du paramètre « vitesse minimale d'éjection »
- Justification du respect des compteurs 4h (indisponibilité de traitement sans interruption), 10h (indisponibilité de mesure sans interruption) et 60h (indisponibilité de mesure et de traitement sur l'année)



Bilan des inspections HAGANIS 2017

· Inspection programmée du 23 août 2017 (2)

Réponse de l'exploitant (23/10/2017)

Explication des dépassements ponctuels de VLE_{1/2h}

Ajout des précisions demandées dans les rapports d'auto-surveillance et rapports de synthèse des contrôles extérieurs des rejets atmosphériques (durée maximale consécutive de dépassement, nombre journalier de dépassements de la VLE_{10min} du CO, période, VLE_{1/2h} et VLE_{journalière}, conformité section, écarts aux normes, estimation de l'incertitude, justification du respect des compteurs 60 h, 10h et 4h,....)

Redondance en place de la mesure de la vitesse d'éjection des gaz et hausse du seuil d'alerte à 13 m/s en novembre 2017

Début des travaux de mise en place des brumisateurs fixes le 23 octobre 2017. Dans l'attente, maintien des brumisateurs mobiles

Ajout des précisions demandées pour la surveillance environnementale (organisme en charge des prélèvements, LQ, équivalent toxique pour les dioxines, ...)



Bilan des décisions 2017

UEM Metz Chambière

AP n°2017-DCAT-BEPE-205 du 13 octobre 2017

Mesures d'urgence en cas d'épisode de pollution atmosphérique (PM₁₀, SO₂) harmonisées à l'échelle de la région Grand Est

HAGANIS CVD Metz

Néant

